



CAMPAGNE IUF 2025-2030 NOTICE DE PROCÉDURE DE DÉPÔT EN LIGNE DES CANDIDATURES

CHAIRE INNOVATION

Projet qui vise à transférer et valoriser des travaux de recherche
vers le monde socioéconomique

La campagne de sélection des membres de l'IUF est totalement dématérialisée.


La déclaration de candidature, la saisie des documents constitutifs du dossier par le ou la candidat(e), l'envoi des lettres de recommandation, l'accès aux dossiers par le jury chargé de l'évaluation se font en ligne.

La saisie de la fiche de renseignements (sur l'application), ainsi que le téléversement des documents constitutifs du dossier peuvent être validés dès l'ouverture de la campagne.

Étape 1 : Connexion à l'application informatique

1. **Adresse** : <https://candidatures.iufrance.fr>

2. **Création d'un compte : identification** par le **NUMEN** et un **mot de passe**

 Le NUMEN (numéro d'identification éducation nationale) est un identifiant associé à tout employé de la fonction publique dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

3. Attribution par l'application d'un **numéro de dossier** (affiché sur chaque écran) à conserver.

Étape 2 : Saisie de la fiche de renseignements (sur l'application)

Cette fiche se décline en plusieurs parties :

- **Informations personnelles (état civil ...)**
- **Accès à mon espace pour remplir la suite de la fiche de renseignement**

✓ Catégorie : cocher junior ou senior

- ✓ **Type de chaire** : choix d'une chaire : Fondamentale, Innovation ou Médiation scientifique

Dérogation d'âge pour les juniors : répondre oui ou non

✎ Les candidats juniors doivent être âgés de 40 ans **au plus** au 1^{er} janvier de l'année de leur nomination à l'IUF. Des dérogations à cette limite d'âge peuvent être accordées dans les cas suivants :

1° Un report de la limite d'âge d'une année par enfant est accordé en cas de congé de maternité ou de congé d'adoption ;

2° Un report de la limite d'âge correspondant à la durée du congé pris est accordé en cas de congé de longue maladie ou de longue durée au sens des articles L. 822-6 et L. 822-12 du code général de la fonction publique, congé de paternité, congé parental ou de présence parentale ;

3° Un report de la limite d'âge correspondant à la durée du service effectué est accordé en cas de service national universel.

- **Précédentes délégations IUF** (années)

- **Précédentes candidatures déjà examinées par les jurys**


- ✓ Candidature déjà examinée : cocher oui ou non, et si oui préciser toutes les années où vous avez déposé une candidature recevable

✎ Si un ou une candidat(e) a déjà déposé 3 candidatures depuis la campagne **2021** et que celle-ci est la 4^{ème} en 5 ans, elle ne sera pas examinée ; elle ne le sera pas non plus s'il y a déjà eu 2 candidatures successives pour les campagnes 2023 et 2024

Ex. : candidatures sur campagnes 2022, 2023 et 2025 = recevables
candidatures sur campagnes 2023, 2024 et 2025 = non recevables

- **Situation administrative**

- ✓ Grade fonctionnel : menu déroulant
- ✓ Habilitation à diriger des recherches pour les maîtres de conférences : cocher oui ou non (si oui date)
- ✓ Date de titularisation (titulaire depuis la rentrée 2022 ou avant)
- ✓ Section CNU de rattachement : menu déroulant
- ✓ Domaine scientifique : menu déroulant
Sciences Formelles, de la Nature et Médicales (SFNM)
Sciences Humaines et Sociales, Humanités (SHSH)
- ✓ Panel disciplinaire : intitulé (menu déroulant)... Sigle (menu déroulant)
- ✓ Sous-panel disciplinaire : intitulé (menu déroulant)... Sigle (menu déroulant)
- ✓ Candidature interdisciplinaire : cocher oui si (i) vos travaux mobilisent et font interagir plusieurs disciplines, de domaines différents, et ouvrent, pour chaque discipline sollicitée, des perspectives de recherche qui ne se limitent pas à leur périmètre respectif et si (ii) vous souhaitez que votre candidature soit évaluée de manière interdisciplinaire


 L'intérêt de l'évaluation interdisciplinaire est de bénéficier d'une expertise adaptée à la nature spécifique du dossier. Le risque, si les travaux se limitent à l'application des résultats issus d'une discipline à une autre discipline, est d'avoir une évaluation insuffisante de la part d'experts issus de la première.

- ✓ **SI** dossier interdisciplinaire, indiquer un second
 - Sous-panel disciplinaire : intitulé (menu déroulant)... Sigle (menu déroulant)
- ✓ Établissement de rattachement : menu déroulant
- ✓ Date d'affectation
- ✓ Unité de recherche d'appartenance : menu déroulant.

- **Précédemment lauréat IUF (années)**

- **Précédentes candidatures déjà examinées par les jurys**


- ✓ Candidature déjà examinée : cocher oui ou non, et si oui préciser toutes les années où vous avez déposé une candidature recevable

 Si un ou une candidat(e) a déjà déposé 3 candidatures depuis la campagne **2021** et que celle-ci est la 4^{ème} en 5 ans, elle ne sera pas examinée ; elle ne le sera pas non plus s'il y a déjà eu 2 candidatures successives pour les campagnes 2023 et 2024

Ex. : candidatures sur campagnes 2022, 2023 et 2025 = recevables
candidatures sur campagnes 2023, 2024 et 2025 = non recevables

- **Recommandants**

- ✓ Recommandants : **Les noms et coordonnées des recommandants doivent être explicitement mentionnés ainsi que le pays où ils exercent**

 Les dossiers de candidature devront être appuyés par deux recommandations de personnalités scientifiques sans conflit d'intérêt avec le ou la candidat(e), dont au moins une exerçant son activité à l'étranger. Les lettres de recommandation devront comporter une appréciation sur le potentiel scientifique des candidat(e)s, leurs collaborations internationales et les caractéristiques de leur projet de recherche (enjeux scientifiques, caractère novateur, résultats escomptés, etc.). Ces personnalités ne devront pas se trouver en situation de tirer profit, directement ou indirectement, de la nomination à l'IUF du ou de la candidat(e) qu'elles soutiennent. Notamment, ils ne devront pas être du même laboratoire ou département que le ou la candidat(e).

- **Résumé du projet**

- ✓ **Titre du projet**
- ✓ 5 mots-clés permettant de résumer brièvement votre projet
- ✓ **Projet** (en français et en anglais)

Il s'agit d'un résumé de votre projet de recherche et innovation, mettant en exergue sa faisabilité et son caractère innovant en 500 caractères **maximum**.

✓ **Carrière** (en français et en anglais)

Il s'agit de présenter, en 800 caractères **maximum**, vos réalisations scientifiques majeures, y compris celles en matière d'innovation (partenariats avec des entreprises, accomplissements scientifiques et académiques, prix d'innovation par exemple, constitution d'équipe, etc.).

Étape 3 : Téléversement des documents

Le dossier de candidature, évalué par les experts français et internationaux anglophones constituant le jury de l'IUF, doit être rédigé **en français ET en anglais** (dans 2 documents distincts).

Les modèles des documents à déposer (disponibles dans l'application IUF via le lien « Documents ») sont les suivants :

- **formulaire_candidature_Innovation** (formulaire de candidature en français, obligatoire)
- **application_form_Innovation** (formulaire de candidature en anglais, obligatoire),
- **attestation_enseignement** (obligatoire),
- **derogation.doc** (uniquement en cas de dérogation).

Ces documents devront être enregistrés de préférence au format **PDF** et nommés respectivement **formulaire_candidature_Innovation.pdf**, **application_form_Innovation.pdf**, **attestation_enseignement.pdf** et **derogation.pdf**.

L'ensemble des documents devra être téléversé dans l'application IUF via l'onglet « Mon espace ».

Étape 4 : Validation de l'ensemble de la saisie

Elle doit se faire sur l'application et au plus tard :

- **Le 4 novembre 2024 à minuit, heure de Paris, pour tous les candidat(e)s.**

Au-delà de cette date, aucun document supplémentaire ne pourra être ajouté et tout dossier non validé par le ou la candidat(e) sera supprimé automatiquement.

En cas de difficulté de validation, merci de contacter dans les meilleurs délais le support : campagne.iuf@recherche.gouv.fr

Il est possible de modifier le dossier ou d'en télécharger une nouvelle version tant que la validation de l'ensemble de la saisie n'a pas été effectuée.

 **Une fois le dossier complet validé, vous ne pourrez plus le modifier** 

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les documents (formulaire en français et en anglais) sont à télécharger sur l'application en ligne. Il est impératif d'utiliser les modèles proposés.

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- **Fiche de renseignement déjà saisie dans l'application,**
- **Formulaire_candidature_Innovation et Application_form_Innovation (en français et en anglais).**
- **Attestation d'enseignement**
- **Demande de dérogation d'âge pour les Juniors qui auront plus de 40 ans au 1^{er} janvier 2025**

1) Informations sur le ou la candidat(e)

2) Informations sur le projet de recherche et innovation

LE PROJET EST-IL D'ORES ET DEJA EN PARTENARIAT AVEC UN ORGANISME D'ACCOMPAGNEMENT ET/OU DE VALORISATION DE L'INNOVATION* : cocher oui si le projet est d'ores et déjà en partenariat avec un acteur de l'écosystème entrepreneurial (incubateur, accélérateur, SATT, entreprise, etc.)

3) Activité scientifique et de valorisation de la recherche

ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE ACTUELLE (500 CARACTÈRES MAXIMUM) :

ACTIVITÉ DE RECHERCHE PARTENARIALE, DE MATURATION OU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (1500 CARATÈRES MAXIMUM) :

Exemples d'items à mentionner : participation à un projet de maturation ou de transfert de technologie (transfert par voie de licence ou de création d'entreprise, par exemple en lien avec un organisme de transfert de technologies ou un incubateur), participation à un projet *Proof of concept* financé par l'ERC ou une SATT, participation à un projet collaboratif d'Horizon Europe, participation à un projet de recherche collaborative avec une entreprise en France. Tous les secteurs scientifiques sont éligibles. Mentionner également les activités de concours scientifiques ou de participation aux instances de gouvernance d'une entreprise (ex : conseil d'administration, comité de pilotage stratégique, ...).

4) Indicateurs de production scientifique et de valorisation de la recherche

Nombre de publications scientifiques et/ou brevets.

Résumés des 3 publications scientifiques les plus significatives et des 3 brevets*, logiciels et/ou savoir-faire mentionnés dans la fiche de synthèse du dossier (4 pages maximum).

*En cas de brevets, précisez si vous en êtes détenteur/trice ou co-détenteur/trice et dans quel domaine. **Donnez le titre, le numéro et la date de dépôt du brevet.**

5) Encadrement doctoral

6) Curriculum vitae (3 pages maximum)

- Doivent obligatoirement figurer en tête : le **nom patronymique**, le **prénom**, la **date de naissance**, la **situation professionnelle** (grade, établissement d'affectation, unité de recherche d'appartenance) ;
- **Préconisations pour le contenu, dans la limite du volume imparti :**
 - informations significatives sur la formation, les diplômes et le déroulement de la carrière ;
 - rayonnement national et international, y compris en matière d'innovation (prix et distinctions scientifiques, comités de rédaction, conseils scientifiques, invitations d'EPST étrangères, commissions nationales et internationales ...) ;
 - animation scientifique (direction d'un laboratoire, d'une équipe, d'un groupement de recherche, d'une formation doctorale, en indiquant pour chaque responsabilité l'objet, l'importance de la composante, les dates d'exercice) ;

Précisez notamment si vous avez déjà co-créé une entreprise à partir des résultats de vos travaux de recherche (date de création, nom de l'entreprise) et/ou si vous avez déjà exercé une activité à temps partiel dans une entreprise (nature de la fonction occupée, nom de l'entreprise). Voir aussi les activités partenariales citées dans la Section 3 du dossier de candidature.

7) Liste des travaux et des publications

Liste complète.

Outre les publications scientifiques, indiquez si vous avez été impliqué(e) dans des activités de valorisation de la recherche (par exemple la vente ou la concession de licences relatives à un élément de propriété intellectuelle (brevets, savoir-faire) et/ou si vous avez participé à la création et la diffusion de logiciels libres).

8) Projet de recherche et d'innovation IUF 2025-2030 (8 pages maximum¹)

CHOIX D'UNE CHAIRE IUF INNOVATION

Est attendu un projet d'excellence, qu'il soit en sciences formelles, naturelles et médicales ou en sciences humaines et sociales, humanités, au sens large, qui donne une forte priorité à l'innovation concernant votre domaine de recherche, en particulier vos propres résultats et découvertes scientifiques liés au projet IUF.

Votre projet doit viser à transférer et valoriser des travaux de recherche auprès des entreprises (existantes ou créées à cette occasion), des collectivités, du monde associatif, des citoyens, et permettre, par une application de la recherche, de favoriser une réelle innovation. Les travaux concernés peuvent être d'ordre méthodologique et/ou technologique, en rupture ou incrémentaux. Les projets identifiés seront de nature à provoquer des effets positifs mesurables concernant l'économie, la société, la culture, les politiques publiques ou les services d'intérêt public.

Précisez bien le (ou les) partenaires extérieurs (coordonnées précises) du projet IUF pour la période 2025-2030.

9) Ouverture possible du projet IUF vers un projet européen (ERC ou autres) au cours de la délégation, notamment dans la catégorie Proof of concept - FACULTATIF (2 pages maximum)

1) Cas des projets ERC

Le ou la candidat(e) doit consulter le site de l'ERC (<https://erc.europa.eu>) et imaginer, dans les grandes lignes, un projet résumé qui réponde aux exigences d'originalité et d'innovation de l'ERC. Ce projet devra correspondre à une catégorie ERC selon le profil du ou de la candidat(e) et l'objectif ciblé (Starting grant, Consolidator grant, Advanced grant, Proof of concept, Synergy grant).

Le ou la candidat(e) expliquera en quoi le projet envisagé aurait l'envergure d'un projet ERC.

2) Cas des autres projets européens

Le ou la candidat(e) devra spécifier le type de projet européen envisagé, en rappeler brièvement les spécificités et imaginer, dans les grandes lignes, un projet résumé qui réponde aux exigences d'originalité et d'innovation propres à ce type de projet.

3) Dans les deux cas

Le ou la candidat(e) présentera notamment (i) les enjeux, (ii) les grandes lignes de la méthodologie envisagée, (iii) les moyens scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en place de ce projet, (iv) le lien entre le potentiel projet européen et le projet IUF déposé et expliquera (v) dans quelle mesure une délégation IUF lui permettrait de mettre en place son projet ERC.

¹ Merci de respecter cette consigne, dépasser cette limite pourrait être contre-productif pour votre évaluation. De la même manière les annexes ne sont pas autorisées.

Si le ou la candidat(e) a déjà une candidature à un projet européen en cours d'évaluation, il ou elle peut utiliser les informations du résumé du projet soumis.

S'il ou elle a déjà été lauréat(e), il ou elle indiquera l'année, le type de projet et un bref résumé des travaux effectués ou en cours.

Si le ou la candidat(e) pense avoir identifié des raisons spécifiques pour lesquelles il ou elle ne souhaite pas déposer de projet ERC, il ou elle peut les indiquer.

10) Description des activités d'enseignement et des responsabilités pédagogiques et administratives (2 pages maximum)

- Des activités d'enseignement dans l'établissement d'appartenance (nombre annuel d'heures en équivalent TD, matière, niveau), dans d'autres établissements et à l'étranger ;
- Des responsabilités pédagogiques et administratives exercées au cours des cinq dernières années.

11) Ouverture possible du projet IUF vers un projet d'innovation pédagogique et/ou de médiation scientifique (1 page maximum)

Le ou la candidat(e) peut indiquer ici les développements éventuels de son projet en termes d'innovation pédagogique ou en termes de médiation scientifique et de diffusion orientée vers la société.

12) Liste de 3 personnalités scientifiques françaises (2) ou étrangères (1) susceptibles d'être consultées par le jury, en particulier dans le domaine de l'Innovation

Liste des trois personnalités scientifiques françaises ou étrangères compétentes dans le domaine de l'innovation (mais sans intérêts communs avec le candidat ou la candidate), susceptibles d'être consultées par le jury (nom, prénom, qualité, adresse, courrier électronique).

Ces trois personnalités doivent être différentes des deux recommandants.

13) Pour les candidat(e)s à une nouvelle délégation

Inclure dans le dossier :

- Rapport d'activité de la délégation antérieure,
- Annexe financière (compte-rendu d'utilisation des crédits IUF sur la période de délégation).

Pièces justificatives

- **Les candidat(e)s juniors demandant une dérogation d'âge**

Selon les cas : (extraits des actes de naissance des enfants, livret de famille, attestation de congés maternité, longue maladie, etc.).

- **Les candidat(e)s demandant à faire valoir des services d'enseignement à l'étranger**

Attestation de l'établissement

- **Tous les candidats**

Le ou la candidat(e) devra joindre une attestation du service gestionnaire de son établissement justifiant qu'il ou elle assume la charge statutaire d'enseignement les deux années qui précèdent son éventuelle nomination (modèle disponible dans l'application). Un justificatif sera joint à l'attestation en cas d'un semestre dédié à l'un des cas suivants : congé pour recherches ou conversions thématiques, congé pour projet pédagogique, obtention d'une bourse de l'European research council (ERC), délégation dans un organisme de recherche, mise à disposition ou fin de détachement en entreprise.

Précisions sur les recommandants

Un des deux recommandants au moins doit exercer dans un établissement à l'étranger.

La lettre de recommandation est strictement confidentielle et non lue par le ou la candidat(e).

Le recommandant a la liberté de rédiger sa lettre en français ou en anglais.

Au moment de la saisie des adresses courriels des recommandants par le ou la candidat(e), une notification leur est automatiquement envoyée, ainsi qu'à l'intéressé(e), contenant le lien pour déposer leur lettre. Ce lien est unique et spécifique à chaque recommandant.

Chaque candidat(e) doit veiller au bon dépôt des lettres sur l'application. L'apparition de la mention « lettre déposée » à côté du nom du recommandant confirme ce dépôt. Pour éviter les déconvenues, vérifiez régulièrement avant la clôture de la campagne, si cela est fait.

Vous pouvez consulter la liste des conflits d'intérêt concernant le choix des recommandants dans « documents candidats » sur la page d'accueil de l'application.